

**COMPTE RENDU de SÉANCE  
CONSEIL MUNICIPAL  
VENDREDI 22 NOVEMBRE 2019**

Le vingt-deux novembre deux mil dix-neuf, à vingt heures, le Conseil municipal, dûment convoqué en date du quinze novembre deux mil dix-neuf, s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Michel FROGER, Maire.

**Neuf conseillers municipaux en exercice étaient présents :**

**Mesdames** Florence BARBIER, Catherine CROTEAU, Pascale CHAUSSON, Cyrille PELLETIER, Pierrette BUNEL.

**Messieurs** Michel FROGER, Jean-Marie FROGER, Louis BAUSSAN, Jérôme CHERON.

Excusés : Sandrine WEINHARD, Isalyne HERIVEAU (pouvoir à Florence BARBIER) et Jean-Claude POTTIER (pouvoir à Pierrette BUNEL).

Le quorum étant atteint, le Conseil municipal peut délibérer.

Madame Pierrette BUNEL est désignée secrétaire de séance.

M Michel FROGER, Maire, soumet le compte rendu de la séance du 18 octobre 2019 à l'approbation de l'Assemblée municipale, celle-ci l'approuve à l'unanimité.

**1<sup>er</sup> OBJET : REVISION DES TARIFS DES CONCESSIONS**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'en 2019, sur 8 concessions achetées 3 proviennent de personnes de communes extérieures (Thorigné, Boüer, Lavaré).

Il est proposé de créer un tarif de concession funéraire pour les personnes extérieures à la commune lors de la création d'un emplacement).

	2019	Propositions 2020
Concession funéraire de 2 m <sup>2</sup> (cinquantenaire)	190 €	190 €
Concession cinéraire (cinquantenaire)	140 €	140 €
Concession funéraire 2m <sup>2</sup> pour les personnes extérieures à la commune dans le cas de la création d'un emplacement		250 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale approuve les tarifs des concessions présentés ci-dessus.

**2<sup>nd</sup> OBJET : REVISION DES TARIFS DE LA LOCATION DE LA SALLE HELENE BERTAUX**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée municipale les tarifs de la location de la salle Hélène Bertaux en 2019 soit :

. 1 journée avec cuisine et vaisselle : 215 € (inclus 10 € forfait déchets)

. 1 journée et demie avec cuisine et vaisselle : 270 € (inclus 10 € forfait déchets)

. Vin d'honneur : 70 €

. Réunion de famille en cas de sépulture : 30 €

. Forfait déchets 10 € une fois par an aux associations, et ce, quel que soit la fréquence de l'utilisation de la salle Hélène Bertaux

Cette année, il y a eu 16 locations et 3 165 € de recettes (en 2018, 20 locations et 4 525 € de recettes). Il convient de se positionner concernant ces tarifs pour l'année 2020.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, l'assemblée municipale décide de maintenir pour 2020 les tarifs présentés ci-dessus.

**3<sup>ème</sup> OBJET : REVISION DES LOYERS COMMUNAUX**

Il convient de procéder à la révision de loyers et des charges des logements communaux de M Perrochon-Cormier et M Dangeul au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

Pour information, l'indice de référence des loyers de l'INSEE paru au JO le 15 octobre 2019 pour le 3<sup>ème</sup> trimestre 2019 est 129,99 soit une légère hausse de + 1,20 %. Il est rappelé le montant des loyers et des charges ci-dessous :

	2019	Proposition au 1 <sup>er</sup> /01/2020
M Perrochon-Cormier		
Loyer	385 €	389,62 €
M Dangeul		
Loyer	230 €	232,70 €
Charges	55 €	55 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve à l'unanimité la révision de loyers au 1<sup>er</sup> janvier 2020.

#### 4<sup>ème</sup> OBJET : PERSONNEL COMMUNAL : CREATION DE POSTE

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'un agent est inscrit sur la liste d'aptitude au grade de rédacteur depuis le 20 juin 2019. En conséquence, il convient de se positionner sur la création de ce poste. Avant de délibérer, Monsieur le Maire propose le vote à bulletin secret, à l'unanimité, l'assemblée municipale souhaite voter à main levée.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide de créer le poste de rédacteur à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2020 et d'annuler le poste d'adjoint administratif principal 1<sup>ère</sup> classe.

#### 5<sup>ème</sup> OBJET : DECISION MODIFICATIVE N° 2 DU BUDGET COMMUNAL 2019

Monsieur le Maire présente aux conseillers municipaux le projet de décision modificative n°2 du budget communal 2019 :

##### FONCTIONNEMENT DEPENSES

Chapitres et articles	BP 2019	DM 2		BP 2019 après DM
Chap 022 Dépenses imprévues				
Article 020 Dépenses imprévues	20 000,00	- 10 930		9 070
Chap 65 Autres charges de gestion courante				
Art 6574 Subvention comice cantonale 2019	9 860,00		+ 650,00	10 510
Chap 012 Charges de personnel	201 040,00			211 320
Article 6336 Cot Cnfpt			+ 110,00	
Article 6411 Personnel titulaire			+ 700,00	
Article 6413 Personnel non titulaire			+ 5 500,00	
Article 64162 Emploi avenir			+ 850,00	
Article 6451 Cot Urssaf			+ 820,00	
Article 6453 Cot Ircantec Cnracl Rafp			+ 1 000,00	
Article 6454 Cot Assedic			+ 50,00	
Article 6456 FNC supplément familial			+ 1200,00	
Article 6478 Cot Mnt			+ 50,00	
		0	0	

##### FONCTIONNEMENT RECETTES

Chapitres et articles	BP 2019	DM 2		BP 2019 après DM
Chap 70 Produit des services				
Article 7083 Locations diverses	4000,00	- 1 500,00		2 500
Chap 042 Opérations d'ordre de transfert en section				
Article 722 Immobilisations corporelles (trx en régie)	3 500,00		+ 1 500,00	5 000
		0	0	

##### INVESTISSEMENT DEPENSES

Chapitres et articles	BP 2019	DM 2		BP 2019 après DM
Chap 020 Dépenses imprévues				
Article 020 Dépenses imprévues	10 259,00	- 1550		8 8709
Chap 16 Emprunts et dettes assimilées				
Article 1641 Emprunts	54 260,00		+ 50,00	54 310
Chap 040 Opérations d'ordre de transfert entre section				
Article 2313 Constructions (trx en régie)	3 500,00		+ 1 500,00	5 000
		0	0	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal approuve la décision modificative n° 2 du budget communal 2019 présentée ci-dessus.

. **Devis Bouygues** : Monsieur le Maire informe les conseillers que le lampadaire situé devant l'habitation de M et Mme Dreux est défectueux, la réparation de celui-ci n'est pas envisageable car trop onéreux. Cependant, après avoir rencontré la Sté Bouygues, il conviendrait de déplacer le candélabre et de créer une alimentation sur le trottoir d'en face c'est-à-dire au niveau des logements Sarthe Habitat au Clos de la Métairie, le coût de ses travaux est de 3 126,48 euros TTC.

. **Point travaux** : Aménagement de l'allée piétonne : les agents communaux réaliseront et poseront les gabions au niveau de l'aménagement du parterre avant la fin de l'année, la plantation des fleurs sera effectuée en mars 2020. Présentation de la mise en place des plantes et des gabions de cet aménagement par Catherine Croteau.

. **SMIRGEOMES** : le rapport d'activités du 2018 est à la disposition des administrés. A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020, celui-ci va fusionner avec le SICTOM de Montoire et se nommera « SYVALORM Loir et Sarthe ».

. **Satèse** : Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il a rencontré M Langlais de la Satèse concernant les lagunes et que celui-ci nous informe que la loi sur l'eau oblige l'installation d'un compteur à l'entrée de notre lagune afin de connaître les volumes d'eaux usées rentrant dans celle-ci. Le coût estimatif de ces travaux serait d'environ 12 000 € TTC à la charge de la commune.

. **Plan Local Urbanisme intercommunal** : l'enquête publique aura lieu du 16 décembre 2019 au 24 janvier 2020, des permanences auront lieu dans chaque mairie, les dates seront communiquées prochainement. Suite au règlement de ce PLUi, le Maire trouve déplorable qu'un artisan de St-Michel ne puisse pas se développer sur la commune car les constructions pour les artisans ne sont pas autorisées et il sera contraint de lui conseiller d'aller dans une zone artisanale communautaire.

. **Association sur les Bancs d'école** : celle-ci demande une subvention auprès de la municipalité pour l'année 2020.

. **Sté Colas** : la société a informé la commune que les travaux de voirie à l'impasse des Fauvettes auront lieu début 2020 semaine 3.

. **Fibre optique** : la commune de St-Michel-de-Chavaignes sera desservie par la fibre optique en 2022, les habitants pourront avoir plus de renseignements sur le site [lafibrearrivechezvous.fr](http://lafibrearrivechezvous.fr)

. **Mécanisme de l'horloge de l'église** : M Froger informe les conseillers que M Jean-Claude Médard a restauré ce mécanisme et que celui-ci est en état de marche, il conviendrait de se positionner sur l'endroit où exposer ce système mécanique et de le remercier vivement de son travail.

. **SYVALORM infos** : sera distribuer dans les boîtes à lettres des habitants prochainement, il s'agit du journal d'informations annuel suite à la fusion SMIRGEOMES avec le SICTOM de Montoire.

. **Comice de St-Michel** : M le Maire informe les conseillers que M Daniel FROGER est président du comice pour l'organisation, une réunion publique avec les habitants aura **vendredi 6 décembre 2019** à 20h à la salle polyvalente de l'école. Une distribution de cette information sera faite par les conseillers dans les boîtes à lettres des habitants

. **Dates à retenir :**

. Réunion avec les Présidents d'associations à fixer

. Téléthon samedi 23 novembre 2019

. Randonnée VTT et pédestre dimanche 24 novembre 2019

. Assemblée générale du Vélo Sport le vendredi 29 novembre 2019

. Fête de Noël à l'école : samedi 7 décembre 2019 à 14h à l'école

. Cérémonie de la Ste Barbe : samedi 7 décembre 2019 à 16h au centre de secours

. Cérémonie des vœux : dimanche 12 janvier 2020 à 11h à la salle polyvalente à l'école

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Monsieur le Maire certifie que les délibérations sont rendues exécutoires par l'affichage en lieu public et la transmission au contrôle de légalité de la Préfecture. Un délai de deux mois de recours existe à compter de la date de dépôt au contrôle de légalité des présentes délibérations.